

# Le soutien inattendu d'élus à Kenza, l'élève de Sotteville-lès-Rouen menacée d'expulsion

Par Pascale BERTRAND

2-3 minutes

Mis en ligne le 27/01/2021 à 09:53

**Les maires de Rouen et Sotteville-lès-Rouen écrivent au préfet pour lui demander de réexaminer sa décision d'expulser Kenza, élève au lycée des Bruyères.**



Kenza Sahad vit à Rouen dans sa famille et étudie depuis deux ans au lycée des Bruyères. (Photo PN)

Kenza Sahed, élève «exemplaire» du lycée des Bruyères à Sotteville-lès-Rouen, sous le coup d'[une obligation du territoire français](#) (OQTF) a reçu mardi 26 janvier 2021 le soutien inattendu du maire de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol et de Luce Pane, maire de Sotteville-lès-Rouen.

**« Décision injuste et absurde »**

« Nous avons, Luce Pane et moi-même, écrit au Préfet de Seine-Maritime. Nous lui demandons de réexaminer la situation

administrative de Kenza Sahed, élève de terminale générale scolarisée au lycée Les Bruyères (Sotteville-Lès-Rouen) depuis 2 ans et rouennaise », explique Nicolas Mayer-Rossignol, considérant dans ce courrier la décision d'expulser la jeune fille « injuste et absurde ». En invoquant le droit à l'éducation tous, ils sollicitent « un réexamen de sa situation administrative afin que Kenza puisse poursuivre sa scolarité le plus sereinement possible ».



## Une élève qualifiée de « brillante »

Arrivée à Rouen en 2018, Kenza Sahed dont les parents vivent en Algérie, prépare son bac et le concours d'entrée à Sciences Po Paris. En apprenant sa situation en France, des enseignants du

lycée des Bruyères, qui parlent d'une élève brillante, ont dès le printemps 2020, formé [un comité de soutien pour aider la jeune fille](#) sans sa demande de régularisation, refusée en juin et suivie le 23 décembre par cette OQPF.

Un recours doit être déposé par son avocat devant le tribunal administratif de Rouen. Et [une pétition a été lancée dimanche 24 janvier](#). Elle atteint mercredi 27 janvier au matin 2800 signatures.